

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE RÉGULIÈRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE SAINT-FÉLICIEN, TENUE LE MARDI VINGT-TROIS AOÛT DEUX MILLE VINGT-DEUX À DIX-NEUF HEURES, EN VISIOCONFÉRENCE.

SONT PRÉSENTS : MESDAMES MARYSE PARADIS, LOUISE BOULANGER ET DENISE BEAUDOIN, MESSIEURS MICHEL GAGNON, OLIVIER BOILY ET MARTIN BELZILE.

SONT ABSENTS : MESSIEURS MICHEL BOILY ET RÉMI GAGNON

MADAME MARYSE PARADIS AGIT COMME PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE ET MONSIEUR MARTIN BELZILE AGIT COMME SECRÉTAIRE.

U23-0822-01

OBJET : PRÉSENCE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Maryse Paradis agit comme présidente d'assemblée. Elle souhaite la bienvenue aux membres du comité et procède à l'ouverture de la séance à 19 heures.

U23-0822-02

OBJET : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LOUISE BOULANGER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU*

QUE l'ordre du jour de la présente assemblée soit adopté, comme présenté.

U23-0822-03

OBJET : LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 JUIN 2022

*IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL GAGNON
ET UNANIMEMENT RÉSOLU*

QUE le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saint-Félicien du 28 juin 2022 soit adopté, comme présenté.

U23-0822-04

OBJET : SUIVI DES DOSSIERS

Résumé des décisions du conseil municipal du 18 juillet 2022 au sujet des dossiers de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 28 juin 2022.

Voici les sujets qui ont été traités :

7.1 UR2022-00030 - P.I.I.A - 1297, boulevard du Sacré-Cœur - Changement des enseignes

U23-0822-05

OBJET : DEMANDE DE MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

Aucun dossier

U23-0822-06

OBJET : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Aucun dossier.

U23-0822-07

Objet : DEMANDE PIIA - PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE

U23-0822-07.1

OBJET : DEMANDE PIIA - PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE
UR2022-00032 - CHEMIN DU PLATEAU (LOT 6 453 681) -
NOUVELLE CONSTRUCTION RÉSIDENNELLE (SECTEUR
TOBO-SKI)

- Selon la grille d'évaluation pour un projet de construction dans ce secteur, monsieur Martin Belzile, inspecteur-chef des bâtiments, a émis des commentaires selon lesquels le demandeur devra respecter certains critères lors de la construction;
- Après discussion, le comité avec l'information reçue (plan de construction, plan d'implantation et analyse réalisée par l'inspecteur-chef des bâtiments) décide de faire la recommandation au conseil avec les commentaires de l'analyse.

*POUR TOUS CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LOUISE BOULANGER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU*

QUE soit recommandé au conseil municipal de la Ville de Saint-Félicien D'AUTORISER l'émission des permis ou certificats requis pour la construction sur le lot 6 453 681, selon les commentaires qu'on retrouve sur la grille d'évaluation réalisée par l'inspecteur-chef des bâtiments :

- ✓ La superficie du bâtiment accessoire ne peut être de plus de 30 mètres carrés - espace d'équipement intégré à la maison;
- ✓ On ne peut retrouver aucun revêtement, ni garniture de couleur blanche;
- ✓ Les couleurs de revêtement (bois et tôle) et des garnitures doivent être de couleur terre, pas plus de deux revêtements (maximum deux teintes).

U23-0822-08

OBJET : PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

Aucun dossier.

U23-0822-09

OBJET : PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, MODIFICATION ET
OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

Aucun dossier.

U23-0822-10

OBJET : USAGES CONDITIONNELS

Aucun dossier.

U23-0822-11

OBJET : AFFAIRES NOUVELLES

Aucun dossier.

U23-0822-12

OBJET : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

*IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DENISE BEAUDOIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU*

QUE l'assemblée soit et est levée à 19 h 14.

Martin Belzile,
Secrétaire de l'assemblée